

## Annexe II

RAPPORT DU COMITÉ II DE LA DÉFENSE  
ET DE LA SÉCURITÉ

Au cours de la première séance du Comité de la Défense et la Sécurité, les délégués se sont surtout arrêtés à la crise actuelle de l'OTAN. Plusieurs délégués des deux pays ont relevé que les récentes initiatives du général de Gaulle plaçaient le Canada et les États-Unis devant des problèmes semblables puisque chacun de ces pays possède en France des installations et des groupes qui devront être déplacés dans un proche avenir.

Le délégués se rendent compte qu'il faudra entamer des pourparlers avec le gouvernement français sur bien des questions et qu'il sera important d'arriver à un règlement équitable des frais engagés.

Bien qu'ils reconnaissent que les 14 pays alliés de la France auront à prendre, les prochains mois, des décisions délicates et complexes, plusieurs délégués canadiens ont exprimé l'espoir que les membres de l'OTAN continueront à faire preuve de modération dans leurs pourparlers avec le gouvernement français. Ils estiment que les récriminations ne sont pas de mise et qu'il convient de déployer tous les efforts possibles en vue de dispositions pratiques de nature à maintenir la coopération entre l'OTAN et la France. A cet égard, plusieurs questions urgentes demeurent en suspens; le futur statut des forces françaises stationnées en Allemagne de l'Ouest, le survol du territoire français par l'OTAN et la mise à disposition des installations d'infrastructure de la France aux membres de l'OTAN, en cas d'urgence.

Quelques délégués canadiens font valoir que le général de Gaulle n'a pas repoussé l'idée de négociations à ce sujet et que ces négociations devraient être entamées rapidement. Plusieurs délégués américains répondent que l'Organisation a déjà subi un tort considérable et qu'ils doutent que des négociations puissent y remédier. Ils pensent qu'il serait difficile de garder à l'OTAN son caractère d'organisation militaire viable sans la participation active de la France. Ils pensent également que la puissance de défense classique de l'OTAN sera affectée par le retrait de la France.

Les délégués se sont aussi penchés sur la structure et le but futur de l'OTAN. Un certain nombre de délégués sont d'avis qu'il faudrait envisager sérieusement la possibilité

d'adapter l'Organisation de façon à ce qu'elle puisse faciliter un règlement en Europe au lieu de voir dans l'Organisation un instrument du maintien de statu quo. A ce sujet, la question d'une zone dénucléarisée est soulevée mais plusieurs délégués estiment qu'il serait difficile de laisser s'affaiblir la défense nucléaire en Europe à une époque où le territoire français ne permettrait plus le déploiement de forces de défense classiques. Ceci n'empêcherait toutefois pas l'OTAN, organisation purement défensive, de renforcer son action diplomatique par des initiatives éventuelles vis-à-vis des membres du Pacte de Varsovie si l'Europe de l'Est offrait des indices prometteurs à cet égard.

Le Comité étudie aussi la question du siège futur du Conseil du quartier général et du comité militaire de l'OTAN. Un certain nombre de délégués pensent qu'il y aurait de gros inconvénients à ce que le Conseil soit très éloigné du Quartier général. Par contre, il y aurait des avantages tout aussi importants à garder le Conseil à Paris pour maintenir le plus de liens possibles entre la France et les autres membres de l'Alliance. Pour un certain nombre de délégués, il est important que le Conseil et le Quartier général demeurent en Europe. Quant à déplacer de Washington le comité militaire, plusieurs délégués américains font remarquer qu'étant donné l'envergure des engagements militaires des États-Unis, il ne serait pas indiqué de modifier les dispositions pratiques prises à ce sujet entre le comité et le secrétariat d'État à la défense.

Le Comité examine brièvement le problème non résolu du partage des armes nucléaires au sein de l'Alliance. On s'accorde généralement pour reconnaître le peu de progrès réalisés à propos du projet de force multilatérale et d'une force mobile alliée. Le comité stratégique proposé par M. McNamara représenterait peut-être une solution plus pratique du problème posé par la participation plus grande des nations non nucléaires à l'élaboration des plans directeurs de contrôle et d'utilisation des armes nucléaires. Un certain nombre de délégués admettent qu'il est inutile de reprendre l'examen des solutions de partage du matériel avant que l'Alliance ne se soit adaptée aux changements nécessités par le retrait de la France de l'OTAN et qu'elle n'ait réévalué la situation politique générale en Europe.